



REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL Séance du 26 juin 2026 CS 2026 56

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de juin, à neuf heures trente, se sont réunis à l'Espace Culturel à PREFAILLES, sur convocation adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-six, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 62
- Quorum : 32

A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 51
- Nombre d'élus ne pouvant prendre part au vote (surnombre) : 3
- Nombre de pouvoirs : 4
- Nombre de votants : 52

Etaient présents :

Membres du Comité syndical	Informations	
<u>COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT- DERVAL</u>	APPER Dominique	
	CARCREFF Sylvie	
	GALIVEL Patrick	
<u>COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON</u>	COUTELLER Hélène	
	LE MOING Victoire	
	POTIRON Gwendoline	
	TAILLANDIER Yves	
	VILOUX Ludovic	Surnombre – ne prend pas part au vote
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY</u>	GAUTIER Benjamin	
	GREGOIRE Jean-Luc	
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u>	CUEFF Paskell	Excusé à partir de la délibération CS 2026_46
	DAVID Guy	Excusé à partir de la délibération CS 2026_46
	HENRY Jean-Yves	Excusé à partir de la délibération CS 2026_46
	LEPREVOST Xavier	
	LEDUC Aurélien	Excusé à partir de la délibération CS 2026_46

	PARUIT Henry-Benoit	Excusé à partir de la délibération CS 2026_46
	SEZESTRE Paul	Arrivée à partir du point 2 Surnombre – ne prend pas part au vote jusqu'à la délibération CS_2026_46
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</u>	BUCHET Patrick	
	CLAUDE Jean-Michel	
	LEPICIER Luc	
	PRAUD Jacques	Excusé à partir de la délibération CS 2026_44
	ROYER Etienne	
	TREHOREL Jean-François	
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES- BOIS</u>	BROUSSARD Didier	
	DEMARTY Olivier	
	LEGRAND Jean-François	
	MILLET Frédéric	Déport à la délibération CS_2026_49
	JOUNY Philippe	Surnombre – ne prend pas part au vote Excusé à partir de la délibération CS_2026_47
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	CHARBONNIER Raymond	
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE</u>	DERANGEON Mickaël	Excusé à partir de la délibération CS 2026_47
	VIANA Clara	Excusé à partir de la délibération CS 2026_47
<u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u>	MOUSSU James	
<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	AUDION Michel	Excusé à partir de la délibération CS 2026_44
	BERNIER Patrick	
	CAUDAL Claude	
	GRIS Bruno	
	GUILLOUX Éric	Excusé à partir de la délibération CS 2026_44
	GUINDRE Jean-Louis	
	LE CUNF Philippe	
	NORMAND Luc	Excusé à partir de la délibération CS 2026_47
LOCHU Antoine		
<u>REDON AGGLOMERATION</u>	CLAVIER Régis	
	LEGENDRE Jacques	
<u>SAEP DE VIGNOLE GRANDLIEU</u>	BEAUQUIN Thierry	
	CHARRIAU Jean-Emmanuel	
	DABIN Pascal	
	GRASSINEAU Thierry	
	GRONDIN Jean-Paul	
	LAROCHE Thibault	
	LAUNAY Frédéric	
THIBAUD Denis		

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité syndical		Pouvoir donné à
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</u>	EVAIN David	LEPICIER Luc
	COUDIRAU Bernard	GRASSINEAU Thierry
<u>SAEP DE VIGNOBLE-GRANDLIEU</u>	GENDRONNEAU Bernard	Frédéric LAUNAY
	JAUNET Bruno	THIBAUD Denis

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité syndical	
<u>COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT-DERVAL</u>	LERAY Philippe
	MUSTIERE Lionel
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u>	FERRE Florence
	ROUGIEUX Marthe
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	LAURENT Cécile
	PEZET Thierry
	VERGER Arnaud
<u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u>	ARBRUN Tiphaine
	HAMON Jean-Pierre
<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	CHUPIN Dimitri
	GUILLEMOT Bernard
	PILATUS Thierry
<u>REDON AGGLOMERATION</u>	ROLLAND Anne-Sophie
	HERSEMEULE Franck
<u>SAEP VIGNOBLE GRANDLIEU</u>	CREMET Hervé
	GUILLET Emmanuel
	HARDY Jacques
	JOUNIER Jean-Marc
	MERIAU Aurélie

Autres participants :

<u>COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON</u>	CAILLON Vincent
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	AVRIL Bruno

CS_2026_56 DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU RESEAU LOIRE ALERTE – MODIFICATION DES REPRESENTANTS

Dès le 1^{er} janvier 2020, atlantic'eau est membre, en lieu et place du SIAEP de la région d'Ancenis, du Syndicat Mixte « Réseau Loire Alerte ».

Ce syndicat a pour objet la définition et la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation à la gestion d'un plan d'alerte et de prévention commun à l'ensemble des captages d'eau sollicitant la Loire et ses alluvions dans les départements du Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique.

Sont notamment membres de ce syndicat Nantes métropole, la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, le SAEP Vignoble-Grandlieu et le syndicat Eau d'Anjou.

Chaque membre de ce syndicat dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Comité syndical.

Par une délibération en date du 05 juin 2026, le Comité syndical avait désigné comme représentants d'atlantic'eau au sein du Réseau Loire Alerte :

- M. Jacques PRAUD en tant que délégué titulaire
- M. Patrick BCHET en tant que délégué suppléant

Or, suite au souhait de M. Jacques PRAUD, celui-ci demande à être nommé délégué suppléant et M. Patrick BUCHET délégué titulaire.

Les membres du Comité syndical peuvent décider, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée, pour désigner les membres du Comité syndical du syndicat mixte Réseau Loire Alerte.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- **DE DESIGNER au syndicat mixte Réseau Loire Alerte :**
 - o **1 délégué titulaire**
 - o **1 délégué suppléant**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

Vu la délibération du Comité syndical CS_2026_23 en date du 05 juin 2026 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu la délibération du Comité syndical CS_2026_36 en date du 05 juin 2026 relative à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité syndical du Syndicat mixte du réseau Loire Alerte,

Vu la délibération du Comité syndical

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Vu les statuts du Réseau Loire Alerte,

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de procéder à la désignation des membres du Comité syndical du syndicat mixte Réseau Loire Alerte,

Considérant que les élus du Comité syndical ont décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Considérant que Monsieur Patrick BUCHET se porte candidat, en tant que délégué titulaire, pour assurer la représentation d'atlantic'eau au Comité syndical du Syndicat mixte Réseau Loire Alerte,

Considérant que Monsieur Jacques PRAUD se porte candidat, en tant que délégué suppléant, pour assurer la représentation d'atlantic'eau au Comité syndical du Syndicat mixte Réseau Loire Alerte,

Après en avoir délibéré,

<u>PRESENTS</u>	<u>VOTANTS</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>SUFFRAGES EXPRIMES</u>
39	42	42	0	0	42

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- **DE DESIGNER au syndicat mixte Réseau Loire Alerte :**
 - o **Délégué titulaire : Patrick BUCHET**
 - o **Délégué suppléant : Jacques PRAUD**

Pour extrait conforme,
 Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,

Claude CAUDAL



Le Président,

Frédéric MILLET


